

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N°2 – 21/02/2023**

<b>Lieu : Salle du conseil municipal / 20h30</b>		
<b>Secrétaire de séance : Danielle BARNIER - Rédacteur : Céline MAMALET</b>		
<b>Objet :</b>	<b>Conseil municipal</b>	
<b>Statut du document :</b>	<b>AV</b> (AV : à valider, VA : validé, SV : sans validation, DIFF : diffusé)	
<b>Participants :</b>	<b>12 présents</b>	
<b>Nom Prénom</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Présent</b>
Cyrille VALLON	MAIRE	O
Dominique ARDOUVIN	1 <sup>er</sup> Adjoint	O
Myriam SEILER	2 <sup>ème</sup> Adjoint	O
Ludwig BLANC	3 <sup>ème</sup> Adjoint	O
Danielle BARNIER	4 <sup>ème</sup> Adjoint	O secrétaire de séance
Sonia BOURDELIN	Conseillère	O
Sébastien BRUNET	Conseiller	O absent
Alain CHAMBON	Conseiller	O procuration à Mme Danielle BARNIER
Tomás DE LA GUARDIA	Conseiller	O procuration à Mme Pascale DESBRUN
Pascale DESBRUN	Conseillère	O
Isabelle GUÉRIN	Conseillère	O
Brice LIOTARD	Conseiller	O
François LIOTARD	Conseiller	O
Rémi NOHARET	Conseiller	O
Stéphanie PONCE	Conseillère	O

Ouverture de la séance 20h30

### Points préparatoires

Mme Danielle BARNIER se propose comme secrétaire de séance.  
Cette proposition est acceptée par les présents.

Approbation des CRDU du CR précédent

**DELIBERATION n°1 : INVESTISSEMENT RENOVATION STADE DE FOOTBALL**

Monsieur le Maire présente le projet et fait un point d'avancement à la suite d'un rendez-vous en Sous-Préfecture le jour même.

La commune de Chabrilan a un projet d'investissement qui consiste à la reconstruction a neuf du stade de football.

- Travaux : 1 123 000,00 € HT
- Honoraires : 224 600,00 € HT
- Total : 1 347 600,00 Euros HT

Le coût prévisionnel total de cet investissement est estimé à 1 347 600,00 € HT.

La commune de Chabrilan sollicite l'aide financière des services de l'État (DETR) de la région, du département.

Le plan de financement prévisionnel (recettes) est défini comme suit :

Recettes	Détail / libellé	Montant	Taux
Union européenne			
DETR		135 520	10%
DSIL			
Conseil régional		134 000	10%
Conseil départemental		808 560	60 %
Fonds de concours CC ou CA			
Autre (préciser) FFF		30 000	2 %
Sous-total (aides publiques)		1 108 080	82%
Autofinancement (fonds propres ou emprunt)	Fonds propre	239 520	18%
Aide privée			
		239 520	18%
Total prévisionnel € HT		1 347 600	

**Délibéré à l'unanimité**

La commune de Chabrillan a un projet d'investissement qui consiste à Aménagement des extérieurs de l'Eglise Saint-Pierre Accessibilité PMR (tranche 5)

Travaux : 205 000 € HT  
 Archéologie : 50 000 € HT  
 Honoraires : 40 000 € HT  
 Aléas : 30 000 € HT  
 Total : 325 700 Euros HT

Le coût prévisionnel total de cet investissement est estimé à 325 700 € HT (options comprises).

La commune de Chabrillan sollicite l'aide financière des services de l'État (DETR) de la région, du département.

Le plan de financement prévisionnel (recettes) est défini comme suit :

Recettes	Détail / libellé	Montant	Taux
Union européenne			
DETR		65 140	20%
DSIL			
Conseil régional		65 140	20%
Conseil départemental		162 850	50 %
Fonds de concours CC ou CA			
Autre (préciser)			
Sous-total (aides publiques)		293 130	90%
Autofinancement (fonds propres ou emprunt)	Fonds propre	17 570	5%
Aide privée	Don	15 000	5 %
		32 570	10%
Total prévisionnel € HT		325 700	

**Délibéré à l'unanimité**

**DELIBERATION n°3 OUVERTURE DE L'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Monsieur le Maire expose qu'afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement imprévues et urgentes, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du CGCT, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2022.

Il est demandé au Conseil Municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2023 dans la limite des crédits autorisés et ce avant le vote des budgets primitifs 2023 comme suit :

- Chapitre 21 : 20 174,67 €
- Chapitre 23 : 241 406,56 €

**Délibéré à l'unanimité**

M. le Maire fait une synthèse de la réunion de la Conférence des Maires tenue le jour même. Ont été abordés : l'objectif, le contenu et les modalités du Schéma directeur des Energies Renouvelables.

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de communes du Val de Drôme (CCVD) et du Pan de Transition Ecologique (PTE) de la communauté de communes du Crestois et Pays de Saillans (CCPS), le conseil municipal, à la demande de l'Etat, doit réaliser un Schéma directeur des Energies Renouvelables. Dans ce cadre il est nécessaire de désigner des référents visant à planifier le développement des énergies renouvelables sur le territoire.

Un groupement de bureaux d'études a été mandaté par les deux intercommunalités pour travailler sur le dossier avec les élus et les partenaires institutionnels (ADEME, DDT, SDED, Région...)

Mme Véronique BESSON, collaboratrice de la CCVD est chargée d'animer le réseau de référents notamment via des ateliers et des visites de concertation sur le territoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DESIGNE** Madame Stéphanie PONCE et Monsieur Rémi NOHARET en tant que référents du Schéma directeur des Energies renouvelables

### Délibéré à l'unanimité

#### Fin des délibérations

#### Questions diverses :

- Gestion de l'eau 2023

Le conseil se dit très vigilant sur l'état de la ressource en eau dès maintenant pour la saison estivale.

Rappel du travail effectué en 2022 sur la commune pour économiser l'eau : recherche et gestion des fuites sur le réseau, mise en place de compteurs sectoriels et travail avec le bureau d'études sur les options offertes pour trouver de nouvelles ressources en eau. L'option à court terme serait de se connecter avec la commune de Divajeu.

La municipalité de Saou a adopté ce mois-ci la tarification progressive de l'eau. L'idée est relevée par plusieurs membres du conseil. A suivre pour retour d'expérience.

Il est évoqué la pertinence de la réunion publique de cet automne et le souhait d'aller plus loin sur la réflexion avec les administrés de la commune. Le SMRD a recruté une personne en charge de faire de la sensibilisation à destination des particuliers sur l'ensemble du territoire.

- Changement de prestataire pour la bureautique

Il est proposé de changer de prestataire pour la gestion des imprimantes. Il est présentée une proposition commerciale de CAP BUREAUTIQUE pour un contrat de 5 ans à compter du 1/01/2024 comprenant la fourniture et la maintenance des imprimantes de la Mairie, école et Café bibliothèque est présentée.

- Hameau des Gilles

Afin d'améliorer les problématiques de circulation routière et de voisinage au sein du hameau des Gilles, la commune envisage plusieurs actions :

- Mettre en place des ralentisseurs à l'entrée du hameau. Des devis ont été demandés
- Mettre en valeur la placette, créer un parking

Fin de la séance 22h15